

Valorisation de 3 permis miniers de recherche en RDC couvrant le gisement d'or (cible>2Moz) et de fer (>1bt@65%Fe)

qui n'ont jamais cessé d'être valables et en force majeure depuis leurs émissions
pour violation de la législation minière pour ne pas avoir délivré de certificats de recherche

Informations générales

Les informations générales sur la mise en valeur des permis de recherche (3PR) sont disponibles [ici](#).
La présence de l'or est cruciale car elle permet d'obtenir des permis d'exploitation de longue durée.

Permis Miniers

Les permis miniers 1323, 1324 et 1325 sont valides et en force majeure depuis leur octroi en raison du défaut de délivrance des certificats de recherche, ce qui constitue une violation de la législation minière. Vous pouvez consulter le document détaillé à ce sujet [ici](#).

Cadre Législatif

L'article 109 du règlement minier précise que les certificats de recherche doivent être délivrés par le cadastre minier dès que les permis de recherche sont octroyés par Arrêtés Ministériels et que les taxes superficielles sont payées.

Situation Actuelle

Il n'y a aucune obligation légale de commencer immédiatement le projet d'exportation du fer. Les permis délivrés concernent uniquement l'or, et une extension pour la recherche du fer est un droit, comme expliqué en page 4 de ce document [SYNTHESE.pdf](#)

Démarches Administratives

Le dossier a été transmis à la nouvelle législature via [cette lettre](#). Vous trouverez toute la documentation [ici](#).

Contexte des Permis

Nos 3PR avaient été spoliés par 36 autres permis attribués à Dan Gertler. Selon le protocole d'accord du 24 février 2022, disponible [ici](#), sa société Ventora restitue à l'état ses droits miniers.

Clarification sur les Permis

Cette [lettre du 17 avril 2023](#) informe les autorités congolaises que Ventora ne peut restituer des permis qui n'ont jamais existé. Cette réalité est documentée [ici](#).

Importance du Projet ([cf mémo](#))

Les 3PR couvrent le gisement d'or et de fer de Banalia et sont en force majeure depuis leur octroi. Ils bénéficient du code minier de 2002 ; selon le code de 2008, un tel gisement ne peut être attribué que par appel d'offres. Nous ne cherchons pas à obtenir les certificats de recherche avant l'engagement d'un investisseur pour maintenir la situation de force majeure, ce qui est dans l'intérêt de l'investisseur.

Valorisation du minerai de fer

La logistique est souvent la pierre angulaire de la valorisation des gisements de fer. Etant proche du fleuve Congo, le transport fluvial est indispensable ; le minerai descend la rivière. Nous développons un transport fluvial économe en énergie, sécurisé et sans rupture de charge, spécialement adapté au fleuve publié ici

Comparaison avec le gisement de fer de Simandou

Comme le montre [ce dossier](#), le gisement de Banalia est bien plus intéressant à développer que celui de Simandou, d'une part parce que les infrastructures d'exportation contribuent au développement du pays, mais aussi grâce à son potentiel hydroélectrique lui permettant de produire de l'acier sans émissions de CO2.

Prochaine Étape

Nous devons organiser un déplacement à Kinshasa avec les investisseurs pour finaliser les discussions et obtenir les attestations de recherche dès qu'un accord entre les parties sera établi. Un budget doit être défini pour ce voyage afin d'honorer respectueusement nos hôtes. Nous en discuterons bientôt. Je recommande à vos investisseurs d'agir rapidement ; les premiers à s'engager assureront la mise en valeur de ce gisement exceptionnel. Pendant ce temps, l'étude du transport fluvial se poursuit

Ir Pol HUART

Directeur de Thaurfin ltd

Ingénieur civil des mines AIMs76 MINES-ParisTech84

Website : www.thaurfin.com

Email : p.huart@thaurfin.com